PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement
mardi 21 mai 2026

1 38-CÉ 2026-05-21	**Adoption de l'ouverture de la séance**
	Mme Girard, présidente, ouvre la séance à 18h38. L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par Mme Chevarie, appuyée par Mme Goyer et est adoptée à l'unanimité.
2-3	**Présences et vérification du quorum**
	La directrice et la présidente font leur mot de bienvenue. La présidente, après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus, vérifie les présences et constate qu'il y a quorum. Membres présents : Mme Julie Lemieux (directrice, membre non-votant), Mme Josée Brochu (directrice adjointe – membre non-votant), Mme Martine Chevarie, Mme Linda Pothin (à partir de 19h28), Mme Gaêlle Farah, Mme Cheryl Clément, Mme Valérie Zombor, Mme Michèle Girard, Mme Emanuelle Goyer, Mme Alice Kreidy, Mme Catalina Iuliana Halalau, M. Sala Hadjamara, Mme Stéphanie Gauthier. Substituts présents (sans mandat de remplacement, sans vote) : Mme Pamela Fahd, Mme Mireille Beaulieu, Mme Asma Iben Houriia (à partir de 18h39) Sont absents : Mme Malika Amirouche, Mme Gabriela Mirea (substitut), Mme Marie-Claude Lafrance (substitut), Mme Marie-Ève Poirier (substitut). Secrétaire de réunion : Julie Lemieux Membres du public présents : aucun

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement
mardi 21 mai 2026

4 39-CÉ 2026-05-21	**Adoption de l'ordre du jour**
	CONSIDÉRANT que Mme Lemieux, directrice, a élaboré un projet d'ordre du jour en collaboration avec la présidente, Mme Michèle Girard; CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Sala, appuyé par Mme Clément, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 21 mai 2026 du Conseil d'établissement de l'école Murielle-Dumont.
5 40-CÉ 2026-05-21	**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 202s**
	CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2026 sept jours avant la tenue de la présente réunion; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Halalau, appuyée par Mme Zombor, il est résolu à l'unanimité DE DISPENSER la présidente de procéder à la lecture du procès-verbal et D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du CÉ du 19 mars 2026.
6	**Questions du public**
	Pas de question du public.
7 41-CÉ 2026-05-21	**Attestation des mesures reçues et ventilation des mesures 25-26**
	La direction explique la ventilation des mesures. Le conseil d'établissement de l'école primaire Murielle-Dumont confirme que son centre de services scolaire lui a transféré un montant de 349 060 $ dans le cadre des mesures dédiées et protégées pour l'année scolaire 2025-2026.

	Sous proposition de Mme Kreidy, appuyée par Mme Farah, le conseil d'établissement de l'école primaire Murielle-Dumont confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. La résolution sera envoyée au service des ressources financières du CSSMB et jointe à Collecte-Info.
8 42-CÉ 2026-05-21	Tarifs 26-27 du service de garde et de surveillance des dineurs
	Mme Lemieux présente les tarifs 26-27. CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 246 et l'article 258 de la LIP, le Centre de services scolaire peut, selon les modalités convenues avec le conseil d'établissement, exiger une contribution financière de l'utilisateur des services qu'elle dispense; CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 292 de la LIP, un Centre de services scolaire (…) assure la surveillance des élèves qui demeurent à l'école, selon les modalités convenues avec les Conseils d'établissement et aux conditions financières qu'elle peut déterminer; CONSIDÉRANT qu'en vertu de la politique du Centre de services scolaire, c'est le conseil d'établissement qui adopte le budget de l'école incluant celui du service de garde et du service de surveillance des dîneurs et que ce budget doit comprendre la charge aux parents utilisateurs; CONSIDÉRANT que ces revenus seront versés au budget de l'école de façon à pouvoir couvrir les dépenses encourues par la mise en œuvre de ce service ; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Chevarie, appuyée par Mme Clément, il est résolu à l'unanimité d'approuver la contribution financière qui sera exigée de la part de chaque utilisateur durant les périodes du service de garde et du service du dîner pour l'année 2026-2027 telle que proposée dans le formulaire soumis par Mme Lemieux ainsi que le tarif pour un élève ayant un statut régulier au service de garde selon l'indexation au 1er juillet 2026 prévue par le ministre de l'Éducation du Québec.
9 43-CÉ 2026-05-21	Règles de fonctionnement 26-27 du service de garde et de surveillance des dîneurs
	CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le Conseil d'établissement de l'école doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité contenues dans le Code de vie de l'école, proposées par la direction;

	EN CONSÉQUENCE, sous proposition de Mme Goyer, appuyée par Mme Farah, il est résolu à l'unanimité d'approuver les règles de fonctionnement du service de garde et de service des dîners 2026-2027 de l'école Murielle-Dumont, telles que proposées par Mme Lemieux.
10 44-CÉ 2026-05-21	Planification des journées pédagogiques au service de garde et frais chargés aux parents
	CONSIDÉRANT que les frais des activités des journées pédagogiques (sorties, animations spéciales) au service de garde sont en sus des frais de garde de base en journée pédagogique et sont optionnels; CONSIDÉRANT qu'un service éducatif est offert aux enfants dont les parents n'acceptent pas leur participation à l'activité à coût supplémentaire; CONSIDÉRANT que l'offre d'activités en journée pédagogique fait une place aux sorties, aux animations thématiques à l'école par une compagnie externe et aux animations thématiques organisées par les éducatrices de l'école; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Chevarie, appuyée par Mme Gauthier, il est résolu d'approuver la planification et les frais volontaires reliés aux sorties et activités des journées pédagogiques au service de garde comme présentés par Mme Lemieux à la séance du 21 mai 2026. Les membres suggèrent que la planification des journées pédagogiques soit déposée sur le site web de l'école en début d'année.
11, 45-CÉ 2026-05-21	Calendrier scolaire 26-27
	Mme Lemieux présente le calendrier scolaire 2026-2027 élaboré après consultation de l'équipe des enseignants. CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Loi 1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver le calendrier scolaire ; CONSIDÉRANT QUE le calendrier scolaire respecte les décisions prises par le CA du CSSMB ainsi que les encadrements du MÉLS concernant les jours de fréquentation scolaire. CONSIDÉRANT QUE le calendrier scolaire constitue une proposition de la direction;

	CONSIDÉRANT QUE l'équipe enseignante a été consultée ; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Pothin, appuyée par Mme Zombor, le calendrier scolaire 26-27, que Mme Lemieux a envoyé par courriel, est approuvé à l'unanimité.
12 46-CÉ 2026-05-21	Entrée progressive au préscolaire 26-27
	CONSIDÉRANT que l'accueil des élèves du préscolaire pourrait nécessiter un changement à l'horaire afin de leur permettre de vivre ce passage de manière harmonieuse et d'avoir un accueil plus personnalisé. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Goyer, appuyée par Mme Farah, il est résolu d'approuver la proposition des enseignantes de maternelle et de la direction et d'accorder aux enseignants du préscolaire de déroger légèrement à l'horaire normal afin qu'elles puissent accueillir les enfants d'une façon plus personnalisée lors des premières journées de la rentrée en classe en 2026-2027.
13 47-CÉ 2026-05-21	Fournitures scolaires 26-27
	CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2^{e} et 3^{e} paragraphes de la Loi sur l'instruction publique (LIP), la direction de l'école doit proposer à son Conseil d'établissement les listes de fournitures scolaires requises par l'école; CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212.1 de la loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil des commissaires du CSSMB a adopté une *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents ou aux usagers*; CONSIDÉRANT que les projets de listes de fournitures scolaires proposés par la direction de l'école respectent La *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents ou aux usagers* du Centre de services scolaire adoptée en vertu de l'article 212.1 notamment, mais sans s'y limiter des articles 4.3.5 et 4.4.3; CONSIDÉRANT que les projets de listes de fournitures scolaires proposés par la direction de l'école ont été élaborés avec la participation des enseignants; CONSIDÉRANT que les projets de listes de fournitures scolaires proposés par la direction de l'école ont été vérifiés et approuvés par l'analyste du CSSMB;

	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Chevarie, appuyée par Mme Zombor, il est résolu à l'unanimité d'approuver les listes de fournitures scolaires telles que présentées par Mme Lemieux, directrice de l'école, pour l'année scolaire 2026-2027.
14	Matériel didactique 26-27
	Ce point est remis à la prochaine séance, puisque certaines maisons d'édition n'ont toujours pas transmis leur soumission pour les coûts des cahiers d'exercices.
15 48-CÉ 2026-05-21	Traiteur scolaire 26-27
	Cette approbation a été faite par courriel afin de respecter les délais imposés par l'OSBL « La Cantine pour tous ». ATTENDU QUE les parents des élèves dineurs à l'école souhaitent pouvoir utiliser un service traiteur; ATTENDU QUE le contrat du traiteur actuellement en vigueur prend fin en juin 2026; CONSIDÉRANT QUE la nourriture coûte de plus en plus cher aux familles; CONSIDÉRANT QUE l'école Murielle-Dumont est maintenant une école de milieu défavorisé d'un indice IMSE de 8 qui suppose que plusieurs de nos familles pourraient être dans le besoin; CONSIDÉRANT QU'un service traiteur sans but lucratif existe, vise à soutenir les familles dans le besoin en offrant des repas à un coût réduit et est maintenant disponible pour les écoles du secteur ouest; CONSIDÉRANT QUE ce service, en partie financé par le Gouvernement du Québec, vise à réduire l'insécurité alimentaire chez les enfants; EN CONSÉQUENCE, sous proposition de Mme Pothin, appuyée par Mme Zombor, le Conseil d'établissement décide à l'unanimité de conclure un contrat d'un an avec le service de traiteur « La Cantine pour tous » pour l'année 2026-2027.
16 49 -CÉ 2026-05-21	Parascolaires automne
	CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 90 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant

	les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives. Il peut aussi permettre que d'autres personnes ou organismes organisent de tels services dans les locaux de l'école; CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 91 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire et dans le cadre du budget de l'école, conclure un contrat pour la fourniture de biens ou services avec une personne ou un organisme. Il peut en outre exiger une contribution financière des utilisateurs des biens ou services offerts; CONSIDÉRANT que les parents sont libres d'utiliser ou non ce service; CONSIDÉRANT que les parents ont été satisfaits des activités offertes par la compagnie « Les petits As », qu'ils sont aussi satisfaits par le Taekwondo ainsi que les formations « Gardien averti » et « Je me garde seul »; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Zombor, appuyée par Mme Clément, il est résolu à l'unanimité d'approuver la proposition de programmation des activités parascolaires d'automne 2026 de la compagnie « Les petits As » (activités scientifiques et artistiques après l'école et les activités sportives sur l'heure du dîner), les cours « Je me garde seul », « Gardien averti » et les cours de Taekwondo ainsi que les coûts approximatifs demandés aux parents. Certaines insatisfactions ont été nommées par les membres du CÉ en lien avec le parascolaire des équipes sportives compétitives après l'école donné par la compagnie « Les p'tits athlètes ». Certaines insatisfactions touchaient aussi au multisport offert le midi. Le CÉ remet donc à la séance suivante la décision de conclure un contrat pour le parascolaire sportif après l'école. Puisque les membres du CÉ et la direction trouvent important de conserver des équipes sportives qui participent à différents tournois, certains membres pourront présenter l'offre de service d'autres compagnies ou organisations et celle de la compagnie « Les p'tits athlètes » sera à nouveau étudiée.
17	Rapport de la directrice
	La directrice fait son rapport et aborde les sujets suivants : • Soirée pour souligner nos retraités, M. Marc Roy et Mme Céline Baron, au CSSMB. • Soirée pour les employés qui ont 25 ans d'ancienneté au CSSMB, Mme Isabelle Cyr, Mme Nancy Bergeron et Mme Cheryl Clément. • Course Saint-Laurent. Plusieurs familles ont participé. • Cours de premiers soins faits au service de garde par nos éducatrices. • Lecturothon terminé. L'école a amassé 2811 $ (2500$ en 24-25)

	• Retourde Mme Marthe-Andrée Legault, secrétaire d'école • Retour de Mme Reine-Marie Simard, TES
18	**Mot des enseignants**
	Les enseignants parlent de : • Les élèves de 6e année sont allées visiter l'école secondaire de l'Altitude. Ils ont aussi reçu la visite de l'Altitude (AVSEC et ancien élève de MD) pour le passage primaire-secondaire. • Mme Linda Pothin et ses élèves ont réalisé l'activité de levée de fonds Star Plantia, encore avec un grand succès. • Les 6e années ont reçu la visite du GRI dans le cadre du cours d'éducation à la sexualité, dont la thématique était l'orientation sexuelle. • Le 3e cycle est allé au théâtre Pauline Julien et a assisté à la pièce « Bataille » • Un atelier de parrainage par les 6e années auprès des élèves de maternelle a eu lieu entre le groupe 591-691 et le groupe 010. Il y a aussi eu une activité « salade de fruits » réalisée conjointement avec les grands et les élèves de maternelle. • Le 3e cycle a testé l'imprimante 3D avec les élèves. • En 3e année, les élèves ont vécu l'activité « Salut les flots! » qui les introduisait à la culture québécoise, l'activité de chimie Prof Dino ainsi que l'animation du projet de lecture « Les Dragouilles » par la bibliothécaire du CSSMB. • Les élèves de 2e année ont vécu l'activité des faucons (oiseaux de proie). • En maternelle, depuis le 1er mai, les élèves jouent dans la grande cour afin de se familiariser avec ce nouvel environnement pour la 1re année. Ils font aussi du vélo à deux roues dans la cour. • En maternelle, une apicultrice et M. poule sont venus parler de leur travail. • En maternelle, les élèves sont allés en sortie au Biodôme.
19	**Rapport de la technicienne en service de garde**
	En l'absence de la technicienne, la direction fait le rapport. • Les éducatrices ont organisé un petit concours d'idées avec les élèves pour avoir des suggestions d'activités qui répondraient à leurs intérêts. Quelques suggestions sont

	réalisables et très intéressantes et seront mises en place pour les journées pédagogiques. Les journées seront nommées soit avec l'idée, soit avec le nom des enfants qui pourront aussi participer à la planification de ces dernières. Merci aux élèves pour leurs belles suggestions! Quelques thématiques de journées pédagogiques sont reconduites à leur demande. Quelques nouveautés auront lieu, comme le Tentaconte, qui est un gros dôme installé dans le gymnase avec une animation de conte interactif et immersif. • Le 4 décembre 2026, l'activité NOUS LES ARTS est incertain pour l'instant. Nous attendons la confirmation de la compagnie. • Le 4 janvier 2027 est une journée pédagogique durant laquelle, exceptionnellement, le service de garde est fermé afin que tous les intervenants de Murielle-Dumont puissent participer à une formation ou une conférence.
20	**Rapport du représentant du comité de parents du CSSMB**
	Mme Kreidy, vice-présidente et représentante au comité des parents du CSSMB, fait un résumé de la rencontre de février : • 274 élèves d'école secondaire auront la carte OPUS pour le REM • Il y a eu une enquête sur les « bras » d'autobus, puisque certains n'en avaient pas et qu'un élève a été blessé. C'est maintenant obligatoire. • Le comité suggère que le lien pour assister aux conférences soit mis dans les infos-parents des écoles afin d'inciter plus de parents à y participer. • Clic-école est maintenant dans toutes les écoles. • Le comité de parent sera à Québec le 30 mai pour une conférence.
21	**Correspondance**
	Pas de correspondance.
22	**Questions diverses**
	Pas de question.

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement
mardi 21 mai 2026

23	Prochaine séance
	18 juin à 18h00 en présentiel à la bibliothèque de l'école : séance et souper pour les membres et membres substituts
24 50-CÉ 2026-05-21	Levée de l'assemblée
	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Hadjamara, appuyé par Mme Farah, il est résolu l'unanimité de lever l'assemblée de la séance ordinaire du 21 mai 2026 à 20h25

Mme Michèle Girard

Présidente du CÉ

Mme Julie Lemieux

Directrice